Agent de service médico-social (2020)

Catégorie(s) professionnelle(s):

- Filière technique.

Condition(s) diplômante(s):

- Certificat d'aptitude professionnelle "Agent de propreté et d'hygiène".
- Bac professionnel "Hygiène propreté stérilisation".

Actualité(s) juridique(s):

- Arrêté du 10 juillet 2020 portant création du titre professionnel d'agent de service médico-social jusqu'au 5 octobre 2025.

Cadre(s) juridique(s) :

Etablissement public :

- Fonctionnaire de la fonction publique hospitalière Catégorie C.
- Agent public CDD ou CDI de droit public .
- Intérimaire.

Etablissement privé :

- Salarié établissement privé de santé (convention collective FEHAP ou convention collective de l'hospitalisation privée et code du travail).

Fiche réalisée par Léa Bernard, doctorante en droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole